

**Dr. Maurice Schuhmann**

**CM: Les théories de la démocratie**

## **Horizon d'attente pour l'examen du 9 décembre 2024**

**1. Question :** Esquissez l'évolution de la séparation des pouvoirs depuis ses origines théoriques jusqu'à la Constitution US-américaine (1787). Expliquez l'importance de la séparation des pouvoirs pour la théorie moderne de la démocratie en vous appuyant sur les théories de deux théoriciens de votre choix.

**Reponse :** Le débat a commencé avec John Locke (« Two Treatises of Government », 1689), qui a distingué trois pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le fédératif. Les trois pouvoirs que nous distinguons aujourd'hui – législatif, judiciaire et exécutif – ont été définis par Montesquieu (« De l'esprit des lois », 1748).

La première mise en œuvre de cette théorie a eu lieu dans la Constitution US-américaine de 1787. L'idée fondamentale de la séparation des pouvoirs est de protéger l'individu contre l'État ou la majorité sociale. Dans la Constitution américaine, la simple séparation des pouvoirs a été développée en un système de « checks and balances », c'est-à-dire que ce système intègre également une idée de contrôle et de surveillance mutuels entre les pouvoirs. Depuis les années 1950, les sciences politiques débattent de l'idée que les médias pourraient être considérés comme un quatrième pouvoir. Cependant, ils ne figurent pas dans la théorie classique de la séparation des pouvoirs et, contrairement aux autres pouvoirs politiques, ils ne disposent pas d'une base juridique ou sociale comparable pour leur légitimité.

L'importance de la séparation des pouvoirs pour la démocratie doit néanmoins être nuancée. Elle est un élément central d'une tradition libérale-démocratique, mais elle est absente des théories démocratiques directes (par exemple Jean-Jacques Rousseau) ou des théories de la démocratie des conseils (par exemple Rosa Luxemburg).

La séparation des pouvoirs est donc l'une des caractéristiques essentielles de la démocratie libérale et n'est remise en question que par quelques théories de la démocratie.

\*\*

**2. Question :** Expliquez les notions de « démocratie représentative » et de « démocratie des conseils » séparément, en désignant deux représentant(e)s. Expliquez encore à l'aide de deux aspects les différences essentielles de ces deux courants de la théorie de la démocratie.

**Reponse :**

Par démocratie représentative, on entend une forme de démocratie indirecte dans laquelle le souverain élit des représentants au nom du peuple. En tant que corps politique, les représentants assument la fonction du souverain, par exemple en promulguant des lois. Le système de la démocratie représentative est apparu relativement tard dans le discours - et a été mis en œuvre pour la première fois aux États-Unis. La démocratie représentative est une forme de démocratie qui fonctionne également dans les démocraties de masse, c'est-à-dire qu'elle peut être mise en œuvre de manière efficace même en présence d'un grand nombre de personnes.

Dans le discours américain, l'idée d'une démocratie représentative était également liée à l'idée que seule une « élite » accède à la responsabilité gouvernementale.

La démocratie représentative en tant que telle est un acquis de la tradition démocratique libérale.

Les représentants suivants peuvent être cités pour la démocratie représentative : John Stuart Mill, David Hamilton, James Madison, John Jay.

La démocratie des conseils est une forme de démocratie directe. Des conseillers sont élus par un groupe de base et ne disposent que d'un mandat impératif. Ils sont en outre révocables à tout moment et sont remplacés selon un principe de rotation. La séparation des pouvoirs est rejetée. Selon la théorie, chaque membre de la société ou seulement une partie de la société a le droit de participer à l'élection des conseils. Historiquement, les démocraties de conseil sont toujours apparues brièvement lors de bouleversements politiques - par ex. lors de la Révolution française, de la Commune de Paris, etc.

Les représentants suivants peuvent être cités pour la démocratie des conseils : Hannah Arendt, Karl Kautsky, Rosa Luxemburg, Ernst Mandel, Erich Mühsam, Otto Rühle.

Les principales différences sont les suivantes :

- Dans la démocratie des conseils, il n'y a pas de séparation des pouvoirs, seulement un mandat impératif, un principe de rotation est ancré dans le système, de sorte qu'il n'y a pas de politique des conseils et que le représentant peut être appelé à tout moment.

\*\*

**3. Question :** Les médias - qu'ils soient classiques, comme la télévision et les journaux ou comme les médias sociaux - occupent une place de plus en plus importante dans la sphère politique. Les théoriciens de la démocratie médiatique s'interrogent sur ce point. Identifiez deux aspects de cette réflexion et les effets possibles / modes d'expression pour les démocraties contemporaines comme les États-Unis ou les pays européens. Expliquez en une phrase ce qu'est une médiacratie.

**Reponse :**

Sous le terme de « démocratie médiatique », on discute du fait que les médias de masse prennent un rôle de plus en plus important au sein de la démocratie et deviennent eux-mêmes un pouvoir politique - le « quatrième pouvoir ». En outre, on craint que la politique ne se soumette de plus en plus à la logique des médias, c'est-à-dire qu'on assiste à une médiatisation de la politique et à une orientation de la politique selon des points de vue pertinents pour les médias, c'est-à-dire qu'on assiste également à un « aplatissement » des contenus politiques. La médiatisation de la politique constitue un terrain fertile pour la politique populiste.

Aux États-Unis, cette évolution se traduit par exemple par l'importance des duels télévisés ou des recommandations de vote de magazines influents, qui ont une influence déterminante sur l'élection d'un(e) président(e).

En Europe, les succès électoraux d'un mongolien médiatique comme Silvio Berlusconi peuvent être considérés comme l'expression d'une médiacratie. Son influence sur la couverture médiatique de sa personne peut être considérée comme un bon exemple de médiacratie ou de télécratie.